

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 29 septembre 2015 fixant la composition du comité médical ministériel**

NOR : INTA1526272A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires;

Vu l'arrêté n° 2014206-0015 modifiant l'arrêté n° 2013119-0006 du 29 avril 2013 fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés pour les fonctionnaires dans le département de Paris;

Sur proposition du secrétaire général du ministère de l'intérieur,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

La composition du comité médical siégeant auprès de l'administration centrale du ministère de l'intérieur est renouvelée comme suit:

**Médecine générale**

MM. les docteurs Laurent VIGNALOU et Francis FROCOURD, membres titulaires;  
MM. les docteurs Hervé BOISSIN et Bertrand BECOUR, membres suppléants.

**Cardiologie**

M. le docteur Stanislas FAIVRE-D'ARCIER, membre titulaire;  
M. le docteur Bertrand DEMELLE, membre suppléant.

**Chirurgie orthopédique**

M. le docteur Dominique LANCE, membre titulaire;  
M. le docteur Alex BAZELI, membre titulaire;  
M. le docteur Jean-Jacques GODINGER, membre suppléant.

**Endocrinologie**

M. le docteur Julien SAMUEL-LAJEUNESSE, membre titulaire.

**Gastro-entérologie**

M. le docteur Philippe BICLET, membre titulaire.

**Neurologie**

Mme le docteur Elisabeth REYNOIRD, membre titulaire;  
M. le docteur Anthony BEHIN, membre titulaire;  
Mme le docteur Cécile BOUCHARD, membre suppléant;  
M. le docteur Jean-Marc LEGER, membre suppléant.

**Oncologie**

M. le docteur Jean-René MAURY, membre titulaire;  
M. le professeur Eric PUJADE-LAURAIN, membre suppléant.

**Ophthalmologie**

M. le docteur Yves COHEN, membre titulaire ;  
M. le docteur Alain-Joseph COSCAS, membre suppléant.

**Pneumologie**

M. le docteur Charles BRAHMY, membre titulaire.

**Psychiatrie**

M. le docteur Hervé MALOUX, membre titulaire ;  
M. le docteur Erik NORTIER, membre titulaire ;  
M. le docteur Olivier BAYLE, membre suppléant ;  
M. le docteur Jean-François WIRTH, membre suppléant ;  
M. le docteur Philippe GOLDENBERG, membre suppléant.

**Rhumatologie**

M. le docteur Michel HAINAULT, membre titulaire ;  
Mme le docteur Noémie ASSOUS, membre titulaire ;  
M. le docteur Bernard MILLET, membre suppléant.

**Article 2**

La durée du mandat des membres du comité médical visés à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus est fixée à trois ans à compter du 29 septembre 2015.

**Article 3**

Le président du comité médical sera élu, parmi les médecins généralistes titulaires visés à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus, lors de la première réunion du comité.

**Article 4**

Le secrétaire général du ministère de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 29 septembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur des personnels,*  
A. GUÉRIN

*Le sous-directeur de l'administration  
des ressources humaines,*  
X. DELARUE